



Syndics des gens de mer

20 novembre 2012

La commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des Syndics des Gens de Mer s'est réunie Tour Pascal à Paris-La Défense le mardi 20 novembre 2012 à 10 heures sous la présidence de Madame Thorin, adjointe au sous-directeur de la modernisation et de la gestion statutaire. FO a été désignée comme secrétaire-adjoint de séance.

Une réunion préparatoire à cette CAP s'était déroulée le mardi 13 novembre 2012, en présence des représentants de l'administration et des élus représentants du personnel.

Le procès verbal de la réunion du 7 juin 2012 est approuvé à l'unanimité.

Les syndicats rappellent que le règlement intérieur prévoit un délai raisonnable pour les convocations, et que pour cette session, il était beaucoup trop court.

Mme THORIN nous entretient de l'agenda social en cours de discussion dans la Fonction publique, et qui doit considérer les points suivants :

- étude de la suppression du contingentement du 8^{ème} échelon,
- réflexion sur de nouvelles grilles indiciaires,
- taux de promotion,
- suppression du jour de carence.

Un rapport a été commandé au CGEDD sur les missions exercées par les catégories C.

Une réflexion est en cours sur l'accès à la catégorie B par voie de concours et d'examen professionnel, ainsi qu'une formation à ces épreuves.

Le projet de fusion du corps des syndics est toujours à l'étude avec la problématique de la technicité des syndics de la spécialité sécurité/navigation.

Réductions d'ancienneté au titre de l'année 2011

Les agents au dernier échelon de leur grade, ainsi que les agents dont la valeur professionnelle n'a pas donné satisfaction, sont exclus du dispositif.

Il est décidé une non attribution de réduction d'ancienneté à 34 agents éligibles radiés, ainsi qu'à 20 agents accueillis sur corps, ce qui permet d'obtenir un reliquat de 10 mois pour 2012.

Avancement à l'échelon spécial au titre de l'année 2012

Dix agents peuvent être promus au titre de 2012 ; il a été décidé de privilégier les agents les plus âgés. Les agents suivants sont donc avancés au 8^{ème} échelon du grade de syndic principal de 1^{ère} classe.

- FEQUET Marie-Annick
- HAMON Brigitte
- COHU Dominique
- LEVRIER Pascale
- MAUREL Myren
- POCHIC Jeannine
- MORIO Joseph
- CORONER Renée
- MONTORI Marie-Josée
- RAME Danielle

Avancements aux grades de syndics principaux de 2^e et 1^{ère} classe

Le moratoire en cours à la Fonction Publique ne permet pas de valider définitivement un tableau d'avancement, au risque de perdre d'éventuelles promotions supplémentaires.

La CAP a cependant fait l'exercice des promotions, étant entendu que le tableau d'avancement définitif ne sera publié que dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Le cas échéant, l'examen des promotions sera complété par la CAP dans le courant du 1^{er} trimestre 2013.

Un tableau d'avancement provisoire sera rapidement publié, sous réserve, par l'Administration.

Mutations

Nom	service d'origine	service d'accueil
ALESSANDRA Bernard	DDTM 13	DDTM/DML 13 sous réserve d'aptitude
LUCAS Bruno	DIRM Le Havre	DDTM 62
HERBAUX Patrick	DIRM Le Havre	DDTM/DML 56
JEGOU Noël	DDTM 35	DDTM/DML 56
DUFLOS Pascal	DDTM 62	DDTM/DML 62
ROUSSEL Sylvie	DDTM 76	DDTM/DML 76
BURIEZ Pierre	DDTM 76	DDTM/DML 76
BELLOUR Sylvie	DMSOI	ENSAM 44

Intégrations

Un avis favorable est donné aux demandes d'intégration suivantes :

Nom	affectation	date d'intégration
LEVARAY Marie	DIRM 76	01/09/2012
LE TOUSET Pierre	CDP Paimpol	01/10/2013
BATONNEAU Pierre	DDTM 33	18/08/2012
FORTIN Audrey	DDTM 33	01/09/2012

Titularisation

Nom	affectation	date
BOSC	CLP Saint-Malo	01/01/2012

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter :

Pascal BREHIN DGITM/DAM/SI Saint-Malo
pascal.brehin@developpement-durable.gouv.fr

Pour la défense des Syndics des Gens de Mer, n'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT avant la pré- CAP, afin que notre action soit plus efficace.

Prochaine CAP : juin 2013

